

101 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 / BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2018, Monsieur le maire demande au conseil municipal de constater les résultats suivants.

	RÉSULTAT CLÔTURE 2017 (A)	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (B)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 (C)	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018 (A-B+C)
INVESTISSEMENT	1 145 534,14 €		- 238 706,92 €	906 827,22 €
FONCTIONNEMENT	360 587,73 €	60 000,00 €	35 779,42 €	336 367,15 €

RESTES À RÉALISER (INVESTISSEMENT)	
RECETTES	87 307,50 €
DÉPENSES	89 188,30 €
SOLDE (D)	- 1 880,80 €

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2018 est donc égal à 336 367,15 € (A-B+C).

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 en investissement corrigé du solde des restes à réaliser est égal à 904 946,42 € (A+C+D). Il est positif ; il n'y a donc pas de besoin de financement en investissement en 31 décembre 2018.

Il est cependant proposé d'affecter 70 000 € en réserves de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, puisque le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir, le cas échéant, le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de la manière suivante.

Affectation obligatoire (compte 1068 = besoin de financement investissement)	0,00 €
Solde disponible (= résultat de clôture 2017 fonctionnement)	336 367,15 €
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	70 000,00 €
Total 1068	70 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002 = résultat de clôture – affectation au 1068)	266 367,15 €
Résultat d'investissement à reprendre (ligne R 001 = résultat de clôture 2018 investissement)	906 827,22 €